



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## DELEGATION CENTRALE UES MGEN

7 Sq Max Hymans 75015 PARIS

Tél : 06 30 25 65 59

Site : <http://www.cfdtgroupemgen.org>

Courriel : [cfdtgroupemgen@gmail.com](mailto:cfdtgroupemgen@gmail.com)

Une commission paritaire de suivi de la couverture complémentaire des salariés de l'UES MGEN s'est tenue le 4 septembre 2019. Auparavant nommé Istya Collectives, depuis janvier, notre régime complémentaire (RC) collectif est devenu MGEN Solutions.

La réunion avait pour objet la présentation d'un bilan par l'employeur.

Les représentants CFDT l'ont mise à profit pour poser les principales revendications recueillies auprès de salariés.

L'employeur envisage seulement de légers ajustements, confirmant que débute une négociation d'un contrat RC commun au Groupe VYV à l'horizon 2020.

### NOS REVENDICATIONS CFDT

- Intégration d'une prévoyance à la couverture complémentaire en plus de la prévoyance conventionnelle CHORUM (dépendance, invalidité, décès).
- Amélioration du Pack Prévention (médecines douces, accompagnement à l'arrêt du tabac, bilan et séances de psychomotricité, ...).
- Amélioration de l'information auprès des salariés actifs de l'UES MGEN.
- Amélioration de la qualité de service lors du passage à la retraite des salariés de l'UES (information sur la loi Evin, proposition de la complémentaire MGEN).
- **La CFDT a en particulier demandé la prise en charge intégrale par l'employeur de la cotisation de la couverture complémentaire de ses salariés.**

### LES REPONSES

L'employeur a noté nos différentes demandes d'évolution et prévoit de revoir les organisations syndicales représentatives d'ici la fin septembre 2019.

Sur l'accompagnement des fins de carrière, l'employeur reconnaît « ne pas être forcément bon ». Il promet l'édition d'un guide en fin d'année 2019 pour rappeler les fondamentaux tenant compte des nombreuses expressions critiques sur une communication perfectible !

Au titre des informations, il souligne le passage au réseau de conventionnement Kalivia.

### Résumé en attendant la prochaine Commission

La MGEN prévoit un avenant au contrat actuel et s'engage à fournir un tableau actualisé des garanties intégrant :

les évolutions récentes :

- L'accord de branche FEHAP
- La gratuité enfant plus favorable (passée du 4<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> enfant sur décision de l'employeur depuis janvier 2019)

les évolutions programmées :

- Le 100% santé,
- La fin du protocole dentaire MFP/CNSD,

les éventuelles évolutions obtenues en négociation ...

**Vos représentants CFDT**